« La mère de toutes les saintes veillées »

Denis Gagnon, o.p.

Article paru dans« Vivre et célébrer » 189 (2007), p.48-50

La nuit, « l'immense nuit des origines » [1] précéda la première étincelle de lumière jaillissant de la parole de Dieu. La nuit envahit le coeur d'Abraham alors que Dieu lui demandait le sacrifice de son Isaac. La nuit devint liberté pour les Hébreux qui franchirent la Mer Rouge et s'engagèrent dans le désert vers la Terre promise. La nuit s'inonda d'étoiles quand le Messie est né à Bethléem en Judée. De l'une à l'autre, ces nuits tracent la route de Dieu à travers l'histoire. Cependant, une autre nuit les surpasse toutes, celle où Dieu est parvenu au faîte de son voyage terrestre. C'était la nuit très sainte de Pâques où le Christ est ressuscité d'entre les morts. Les chrétiens et les chrétiennes n'ont pas hésité à placer cet événement au coeur de leur mémoire. Ils en ont placé la célébration au sommet de l'année liturgique.

La date de Pâques

Chaque dimanche de l'année faisait déjà mémoire de la Pâque du Seigneur quand on fixa une fête annuelle de l'événement pascal. Celle-ci apparut au début du IIe siècle. Timidement d'abord, puis de façon tonitruante dans une guerre de dates qui faillit aboutir à un schisme. Au début, les chrétiens du Proche-Orient célébraient Pâques à la même date que les juifs, c'est-à-dire le jour de la pleine lune de l'équinoxe du printemps (14 Nisan au calendrier lunaire). Quel que soit le jour de la semaine où tombait le 14 Nisan, les Églises orientales commémoraient le jour anniversaire de la résurrection du Christ. Ailleurs, à Rome par exemple, les chrétiens rompaient le jeûne et célébraient Pâques le dimanche qui suit le 14 Nisan.

En passant du calendrier lunaire au calendrier solaire, les divergences d'usage se transformèrent en conflit et l'Église connut une période particulièrement orageuse. Le Concile de Nicée (325) dût s'imposer :

Il a semblé bon que, laissant de côté toute dispute et toute contradiction, les frères d'Orient fassent comme les Romains, les Alexandrins et tous les autres, en sorte que tous, d'un coeur et d'un esprit unanimes, élèvent leurs prières en un même jour, le jour très saint de Pâques. [2]

Le *Décret pascal* ajoute : « *Et tous les Orientaux qui étaient en désaccord avec les autres ont accepté de signer* ». Dans les faits, ce que les historiens appellent la « querelle des quartodécimans » se poursuivit – violemment même – tout au long du IVe siècle.

Jeûne et liturgie de la Parole

Quand la Veillée pascale se glissa dans l'année liturgique, elle comprenait un temps de jeûne suivi d'une nuit de prière. Elle se terminait par la célébration de l'eucharistie. La description

qu'en donne la *Didascalie syriaque*, au IIIe siècle, reflète ce qui se passait en beaucoup de régions à cette époque :

Demeurez rassemblés en un même lieu, persévérant dans la veille toute la nuit, suppliant et priant, lisant les Prophètes, l'Évangile et les Psaumes avec crainte et tremblement, dans une supplication fervente jusqu'à la troisième heure de la nuit qui suit le samedi et alors relâchez votre jeûne. Puis offrez vos sacrifices, et alors mangez, livrez-vous à la joie, réjouissez-vous, exultez parce que le Christ, gage de notre résurrection est ressuscité et que ceci soit pour vous légitime, perpétuellement et jusqu'à la consommation du siècle. [3]

La Veillée pascale célébrait un passage de la mort à la résurrection. Le jeûne en faisait partie non pas comme une préparation mais comme la première étape de ce passage : l'évocation de l'arrestation, de la condamnation et de la mort de Jésus, ces jours « où l'époux est enlevé ». [4] Ce n'est que plus tard qu'on sépara les deux moments de la Pâque du Seigneur en déplaçant la proclamation de la mort au vendredi précédent.

Le jeûne durait d'un à plusieurs jours. Il était particulièrement rigoureux en certains endroits, comme en témoigne la *Didascalie syriaque* :

À partir du dixième jour (de la lune) qui est le second jour de la semaine, vous observerez le jeûne des jours de Pâques, ne prenant que du pain et du sel à l'heure de none, jusqu'au cinquième jour (de la semaine) ; vous jeûnez intégralement le jour de la parascève et le samedi, ne goûtant rien. [5]

Le baptême dans la Veillée pascale

Un lien étroit unit Pâques et le baptême. Aussi n'est-on pas surpris de voir apparaître la célébration du baptême au cours de la Veillée pascale :

Le jour le plus solennel pour le baptême est par excellence le jour de Pâques, alors que s'est consommée la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés. Il ne sera pas absurde d'interpréter en figure ce passage où le Seigneur, pour fêter la Pâque une dernière fois, envoie ses disciples la préparer en leur disant : « *Vous trouverez un homme portant de l'eau* ». C'est par le signe de l'eau qu'il indique l'endroit où se célébrera la Pâque. [6]

Le baptême a déployé la Veillée pascale et l'a habillée d'une grande solennité, notamment à partir de la paix constantinienne (314) où les conversions se sont multipliées. On vit apparaître une procession des futurs baptisés vers la fontaine baptismale. On introduisit une longue bénédiction de l'eau. Après avoir été dépouillés de leurs vêtements, les catéchumènes étaient immergés trois fois dans l'eau en proclamant la triple profession de foi. Ils étaient ensuite revêtus du vêtement blanc et oints du Saint-Chrême. Enfin, l'évêque confirmait les nouveaux baptisés qui retournaient solennellement dans l'église pour la célébration de l'eucharistie avec les autres membres de l'assemblée.

Le rite du feu nouveau

La Veillée pascale s'est enrichie également d'une ouverture particulièrement déployée dans une fête de la lumière. C'était la coutume d'accompagner d'un rite de lumière l'allumage quotidien des lampes à la tombée du jour. Le rite devenait solennel lors des repas de fête. Pour louer le Christ, lumière du monde, les chrétiens chantaient au IVe siècle : « Joyeuse Lumière de la gloire éternelle du Père », pendant qu'ils allumaient les lampes.

Il n'en fallait pas davantage pour qu'on commence la Veillée pascale par une liturgie de la lumière. L'*Exultet* prit place au coeur de ce rite afin de rendre grâce à Dieu pour la lumière et pour annoncer la joyeuse nouvelle de la résurrection. Celui qui est chanté dans la liturgie romaine d'aujourd'hui remonte au VIIe siècle et fait partie d'une énorme collection littéraire dont la presque totalité est perdue. L'assemblée avait l'habitude de se regrouper autour de l'ambon pour écouter le chant exécuté par le diacre. Souvent, le rouleau du chant était orné d'enluminures que les participants pouvaient contempler en écoutant l'annonce de la Pâque.

Comme toutes les lumières étaient éteintes le soir du jeudi saint, une flamme neuve devait s'allumer pour qu'on puisse célébrer dans la nuit du samedi. La plus ancienne bénédiction du feu nouveau que nous connaissons se trouve dans le Pontifical romain du XIIe siècle. On y décrit aussi la procession du feu nouveau à l'extérieur jusqu'à l'ambon dans le lieu de célébration. Du XIIIe siècle jusqu'à la réforme de Pie XII en 1951, on utilisait un cierge à trois branches pour allumer le cierge pascal. La coutume a sans doute été empruntée à la liturgie de Jérusalem.

« La mère de toutes les saintes veillées », comme l'appelait saint Augustin [7], n'est pas demeurée longtemps au sommet de la liturgie. Essentiellement, elle est construite – prières et rites – pour être célébrée la nuit. Mais, dès le VIIe siècle, elle fut déplacée au milieu de l'après-midi, en plein soleil! On réservait toutefois la célébration de la messe en début de soirée. Puis, on procéda à la bénédiction du feu nouveau sur l'heure du midi, avec l'*Exultet* qui chante : « *Ô nuit de vrai bonheur, où le ciel s'unit à la terre, où l'homme rencontre Dieu!* »

Devant autant d'incohérence, les chrétiens abandonnèrent la Veillée pascale. En 1566, Pie V interdit de célébrer la messe l'après midi, coupant ainsi la Veillée pascale d'une étape importante. En 1642, le pape Urbain VIII fit disparaître les Jours saints de la liste des fêtes d'obligation.

La Veillée pascale rentra silencieusement dans l'ombre, la mère fut oubliée de ses enfants jusqu'au milieu du vingtième siècle. Le mouvement liturgique convainquit Pie XII de procéder à la restauration de la Veillée pascale. En 1951, le pape permit la célébration nocturne de la Veillée pascale qu'il rendit obligatoire en 1955. Le missel de 1970 poursuivit la démarche de 1951.

La réforme liturgique, issue du Concile Vatican II, n'avait pas vingt-cinq qu'on vit réapparaître les modifications malheureuses qui ont conduit à la désaffection de la Veillée pascale : anticipation de la célébration jusqu'en fin d'après-midi, disparition du feu nouveau à

l'extérieur, réduction du nombre de lectures, absence de baptême. Conséquence : de moins en moins de chrétiens participent à la Veillée pascale, de moins en moins en reconnaissent la primauté. Le peuple de Dieu réagit aujourd'hui comme hier : devant l'incohérence, il se retire ! [8]

[3] 5, 19, traduction de CANTALAMESSA, R., op. cit., no 86, p. 135.

[4] TERTULLIEN, Sur le jeûne 2, 2.

[5] 5, 18, traduction CANTALAMESSA, R., op. cit. no 86, p. 135.

[6] TERTULLIEN, *Sur le baptême*, 19, 1, traduction « Sources chrétiennes », cité dans CANTALAMESSA, R., *op. cit.*, p. 145.

[7] Cf. Sermon 219, PL 38, col. 1088. Même idée chez CHROMACE D'AQUILÉE, Sermon 16 pour la Grande Nuit, 1; JÉRÔME, Pour le dimanche de Pâques. Cités dans CANTALAMESSA, R., op. cit. no 120, page 185 et no 115, p. 169.

[8] Pour plus d'informations, lire :

JOUNEL, Pierre, « L'année », dans MARTIMORT, A.G. *L'Églsie en prière*, édition nouvelle, Paris, Desclée, 1983, tome IV, p. 46-58. Le présent article s'est beaucoup inspiré de ces pages du P. Jounel.

On trouvera d'abondantes informations dans AMIET, Robert, *La Veillée pascale dans l'Église latine*, tome I, *Le rite romain*, coll. *Liturgie*, no 11, Paris, Cerf, 1999, 472 p.; CANTALAMESSA, Raniero, *La Pâque dans l'Église ancienne*, coll. *Traditio christiana*, Berne/Francfort/Las Vegas, Peter Lang, 1980, 234 p.

^[1] Hymne de Didier RIMAUD, à l'Office des lectures des deuxième et quatrième dimanche du temps ordinaire.

^[2] Traduction de CANTALAMESSA, Raniero, *La Pâque dans l'Église ancienne*, coll. *Traditio christiana*, Berne/Francfort/Las Vegas, Peter Lang, 1980, no 53, p. 89.